

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ANNONCE DES PRIX INITIAUX POUR LA RÉCOLTE DE
1981-1982—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, depuis 1971, le gouvernement canadien a pour politique d'annoncer les prix initiaux de la Commission du blé avant les semailles. Cette année, le sénateur Hazen Argue, ministre responsable de la Commission canadienne du blé, a déclaré que les prix initiaux du blé ne seraient pas annoncés avant que les semailles ne soient terminées. Elles sont maintenant terminées, et je propose donc, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'annoncer immédiatement les prix initiaux de la Commission du blé pour la récolte 1981-1982 afin que les producteurs de céréales soient mieux en mesure de planifier leurs affaires financières pour le restant de la saison 1981.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et j'espère pouvoir compter sur l'appui de mes collègues assis à ma droite, même s'ils ont une conception entièrement différente de cet article du Règlement. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a manifesté du mépris à l'endroit du ministre de l'Environnement (M. Roberts). Il a en effet rejeté les amendements conservateurs et néo-démocrates qui visaient à charger ce dernier de diriger les études à caractère écologique prévues dans le bill C-48 sur la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans les terres de la Couronne. Je propose donc, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le ministre de l'Environnement démissionne du cabinet étant donné que son collègue, le ministre de l'Énergie, lui a sapé une bonne part de ses pouvoirs et qu'il n'a donc plus de mandat réel à exercer, ni à la Chambre ni au sein du gouvernement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime en ce qui concerne cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier, le

Article 43 du Règlement

ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a manifesté du mépris à l'endroit du ministre de l'Environnement (M. Roberts).

Une voix: C'est la même motion.

M. McMillan: Il a en effet rejeté les amendements conservateurs et néo-démocrates qui visaient à charger ce dernier...

Des voix: Règlement!

M. McMillan: ... de diriger les études à caractère écologique prévues dans le bill C-48 pour la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans les terres de la Couronne.

Des voix: Règlement!

M. McMillan: Je propose donc, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre de l'Environnement démissionne du cabinet étant donné que son collègue, le ministre de l'Énergie, lui a sapé une bonne part de ses pouvoirs et qu'il n'a donc plus de mandat réel à exercer, ni à la Chambre ni au sein du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE AU GOUVERNEMENT DE GRENAD—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. L'ACDI, l'âme charitable du premier ministre (M. Trudeau), a accordé \$475,000 au gouvernement communiste de Grenade pour la construction d'un garage—les véhicules gouvernementaux ne pouvant supporter la chaleur—mais le gouvernement fédéral ne fait rien pour protéger les Canadiens qui doivent abandonner leurs foyers à cause de taux d'intérêt excessifs. Je propose donc, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre rappelle au gouvernement des libéraux que charité bien ordonnée commence par soi-même et que les Canadiens, quelle que soit leur couleur, sont plus importants que des camions «rouges».

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.